ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 10 / 11 / 2026 à 17:37

Date de publication : vendredi 30 octobre 2026 à 05:34

Type : Constitution SASU

Localisation : 38 - Isère

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 12/10/2026, il a été constitué une SASU dénommée :

LDB BEAUTY ACADEMY

Siège social : 100, Chemin des Guinguettes 38090 VAULX-MILIEU

Capital : 1000 €

Objet social : – La formation professionnelle dans le secteur de la beauté et de l'esthétique, notamment en dermopigmentation, en extension de cils et en techniques associées, – La réalisation de toutes prestations esthétiques et de soins de beauté, notamment la dermopigmentation, la pose d'extensions de cils et toutes techniques associées, – L'achat, la vente, l'importation, l'exportation et la distribution, en gros ou au détail, par tous moyens y compris en ligne, de produits cosmétiques et esthétiques ainsi que de matériels, équipements et accessoires destinés aux professionnels et aux particuliers du secteur de la beauté et de l'esthétique ; Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet connexe ou complémentaire, La participation directe ou indirecte à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, en France ou à l'Etranger, sous quelque forme que ce soit, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prise d'intérêts, de fusion, d'association ou de toute autre manière.

Président : Mme BENSLIMANE Rofaida demeurant 5, Rue Général Malleret Joinville 69200 VÉNISSIEUX élue pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S de VIENNE.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/86a4d648-94d2-432b-969b-1fd77a10cfaf-form-instance